



CAPA présidée par Marc VAULEON  
Secrétaire de séance : FO désignée pour relecture prochain PV  
Elus CGT présents : Laetita BOMPAYS et Ifig LEBRETON  
33 votants : 16 pour l'administration, 17 pour les représentants des personnels.

**Déclarations liminaires :** FO – SNES – SNALC – CFDT – CGT – SUD – SE UNSA

### **Réactions du DRH en préambule et en réponse à certaines déclarations syndicales :**

- à propos du manque apparent de cohérence parfois observé entre les items et l'avis final du recteur : « Il n'y a pas d'items de la grille ayant un poids plus important que d'autres. En revanche il y a un regard porté par rapport au contingent d'avis de chaque catégorie. »

Le DRH précise également que le quota de 10 % d'avis Excellent a été déverrouillé, dans la perspective d'approcher progressivement les 30 %.

### **Commentaires CGT**

*Comprendre qu'il existe des quotas pour chacune des catégories d'avis, quotas non communiqués à ce jour officiellement par le rectorat. L'examen de la « valeur professionnelle » individuelle est donc soumis à des contingences extérieures, ce qui explique que l'avis final reçu est parfois incompréhensible pour les agents et inexplicable.*

*Le passage de 10 à 30 % pour les avis Excellent semble être une bonne nouvelle, mais il posera peut-être progressivement problème, l'afflux croissant d'avis Excellent mettra peut-être des collègues restés à Très Satisfaisant (ou moins) en difficulté pour accéder à la Hors Classe ?*

- à propos de la suppression du Groupe de Travail Postes adaptés : « Le ministère soutient qu'il n'est pas nécessaire de le maintenir. »

- à propos de la demande de communication systématique des avis, y compris aux collègues n'ayant jamais bénéficié de RdV de carrière : « Le rectorat essaiera si c'est possible de redonner accès pour ces collègues à leur avis, mais il ne pourra pas y avoir de voie de recours. »

### **Commentaires CGT**

*La CGT Educ'action demande que tous les avis soient disponibles sur i-prof, que les collègues n'ayant pas eu de rendez-vous PPCR soient informés des avis portés sur leur carrière et que ces avis soient bien sûr motivés.*

*Cette demande, portée par les élu-es CGT, concerne en particulier les collègues qui étaient déjà dans la deuxième année du 9ème échelon au moment de la mise en place du PPCR. Nous surveillerons donc l'effectivité de sa prise en compte.*

*Reste que l'absence de voie de recours pour ces personnels est clairement actée par le rectorat.*

### **Approbation des PV précédents**

Deux PV des séances précédentes examinés (mars et juillet) sont approuvés.

### **Examen des requêtes en révision d'appréciation finale (évaluation PPCR – RdV de carrière)**

30 recours préalables déposés (contre 35 en 2019) dont 23 au 9ème échelon / 1 appréciation améliorée avant la CAPA en réponse au recours préalable (collègue arrivant de Créteil) / 18 recours examinés en CAPA (contre 20 en 2019). En raison d'un oubli de l'administration, 1 dossier est ajouté à la liste du 8ème échelon, ce qui porte les situations examinées à 19.

1 demande pour le 6ème échelon

2 demandes pour le 8ème échelon

16 demandes pour le 9ème échelon

#### Répartition par discipline équilibrée

- 2 demandes en espagnol
- 2 en documentation
- 3 en lettres modernes
- 1 en éducation musicale
- 2 en SVT
- 2 en sciences physiques
- 3 en anglais
- 2 en mathématiques
- 1 en SI informatique et numérique
- 1 en SES

Sur l'ensemble des situations examinées, la proposition du DRH est le maintien de l'avis, il a été procédé à un vote à chaque fois pour demander la réévaluation par le recteur de l'avis global.

Un départ côté administration à partir de l'examen de la 5ème situation (32 votants). Un autre à partir de l'examen des trois dernières situations (31 votants).

Vote groupé pour neuf situations similaires dans lesquelles l'objet de la contestation est surtout le fait que sur l'ensemble des items, le nombre des avis supérieurs à celui proposé par le recteur soit majoritaire.

#### **Résultats des requêtes en révision d'appréciation de l'évaluation professionnelle**

A l'exception d'une seule situation, 18 des 19 votes demandent majoritairement la réévaluation vers un avis supérieur.

Question des élu-es CGT : la CAPA sera-t-elle informée des suites données à ces demandes de réévaluation ?

Réponse du rectorat : oui, la CAPA sera informée par mail.

Réponse du rectorat le 12 février : 3 avis ont été transformés de satisfaisant à très satisfaisant (pour le 9ème échelon)

#### **Commentaires CGT**

*Le recteur a peu modifié les propositions initiales, malgré les votes majoritaires presque systématiques. Dans d'autres académies, il semblerait pourtant que de larges avancées aient été obtenues avec des modifications générales à la hausse.*